

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 20 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERTHOMIEU, COSSIA, GRANADOS, ESTRADE, LAURENT, LESCURE, NAUDY, TORTES, VATASSO.

MM. BELKOWSKI, BROUSSAN, CASTAN, CAYLA, GAUDENZI, LAVIT, LEFROU, PEPOZ, PLANCHER, RAYNAUD.

Excusés : Mmes AGOSTINHO, GIGUET, SEGAUD.

Absents : Mme MAILLOT, MM. BLAQUIERE, NIVALLE.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LAURENT.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Nathalie LAURENT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 février 2018.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la réunion du 08 février 2018.

3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend note que depuis la réunion du 08 février 2018 Le Maire n'a pas pris de nouvelles décisions.

4) Projet de travaux RD11 – Financement des travaux.

M. Le Maire expose que l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant égal à 500 000€ est nécessaire pour financer les travaux de réhabilitation de la RD11 qui n'étaient pas prévu par la commune et dont elle aura à supporter les coûts qui avoisine le million d'euro, sans prise en compte des travaux déjà réalisés à sa charge de réseaux humides.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc (CRCA) a répondu favorablement à la demande de financement de la commune, par une offre de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant du prêt : 500 000 €
- durée : 20 ans
- remboursement du capital à l'échéance constante avec amortissement progressif du capital, en périodicité trimestrielle
- taux fixe : 1,87 %

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de contracter auprès de la CRCA du Languedoc aux conditions indiquées et de prendre l'engagement d'inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 20 voix pour, décide :

- Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, un emprunt d'un montant de cinq cent mille euros (500 000 €) destiné à financer les travaux de la RD11, remboursé sur une durée de vingt ans, avec remboursement du capital à échéance constante avec amortissement progressif du capital, en périodicité trimestrielle, de l'institution en vigueur à la date de réalisation : taux fixe de 1,87 %, frais de dossier 750 €.
- Article 2 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions ou cotisations nécessaires pour assurer le paiement des échéances.
- Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

5) Cession de délaissés communaux à des particuliers.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que certains espaces communs sont peu accessibles et difficiles à entretenir. Par ailleurs un propriétaire riverain a fait connaître son intérêt pour l'acquisition d'un terrain :

- Monsieur BRUN, pour un terrain situé rue des coquelicots, d'une superficie de 12,5 m² au prix de 40 € par m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, considérant que les opérations envisagées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces terrains, à la majorité par 19 voix pour, 1 voix contre (M. Pépoz) :

- Emet un avis favorable pour la cession à titre onéreux du délaissé rue des coquelicots, au prix de 40 € par m²,

- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire, l'autorise à procéder à la vente de ce terrain et à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

6) Budget principal M14 : Débat d'orientations budgétaires 2018.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

D'autre part, la loi Notre du 07 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions, elle rend obligatoire la présentation d'un rapport sur le débat d'orientations budgétaires (ROB).

Il est prévu que le conseil municipal débattre sur le rapport établi par l'exécutif relatif aux orientations budgétaires dans une délibération spécifique.

A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

MONTADY

Préparation du budget principal 2018

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pour rappel, depuis 2014, dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques, la dotation globale de fonctionnement a subi plusieurs réductions s'inscrivant dans le programme de prélèvement de 11 milliards d'euros annoncé pour la période 2015/2017.

Un premier prélèvement de 3,67 milliards a été opéré en 2015 et un montant équivalent le sera en 2016, mais en 2017 ce prélèvement sera réduit par rapport aux années précédentes. Cela s'ajoute à une contribution de 1,5 milliards opérée dès 2014.

Pour la commune de Montady, la DGF attribuée en 2014 était en diminution de 24 671 € par rapport à 2013. En 2015, cette diminution était de 62 409 € par rapport à 2014, en 2016 elle a été de 63 171 €, et relativement stable en 2017 (-2 500€).

Pour 2018, on s'attend à une réduction de la DGF de l'ordre de 7 000 €. Cependant, cette prévision est susceptible de varier si le gouvernement tient ses engagements : la DGF restera stable si les dépenses de fonctionnement sont en diminution par rapport à 2017.

Au total, la réduction de recette par rapport à la DGF perçue par la commune en 2013, sera de 190 791 €.

Ainsi, alors que la commune percevait 519 704 € de DGF en 2013, elle ne recevra plus qu'une dotation d'environ 330 000 € en 2017.

Pour autant, malgré ces réductions de recettes, la commune parvient à dégager de sensibles autofinancements grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Cela permet de financer une bonne partie des investissements qui seront inscrits au budget 2018.

Sections de fonctionnement et d'investissement du budget général

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie notamment sur les informations fiscales et relatives aux dotations de fonctionnement qui sont communiquées en début d'année par les services de l'État à la commune.

Au moment de la préparation du rapport, aucun montant n'est encore disponible.

En conséquence, les données chiffrées qui servent de support au débat d'orientations budgétaires ne sont pas définitives. Elles sont susceptibles d'évoluer avant le vote du budget 2018.

L'exécution de l'année budgétaire 2017 aboutit à des résultats qui confirment l'installation dans la durée de la gestion responsable de la commune, basée principalement sur la rigueur et l'efficacité des dépenses de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2017 :	3 560 919,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 562 528,00 €
Réalisations :	3 404 734,17 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2017 :	3 560 919,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 562 528,00 €
Réalisations :	4 071 657,24 €

Résultat

Excédent de clôture :	666 923,07 €
-----------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2017 :	3 497 136,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 509 253,00 €
Réalisations :	1 799 203,60 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2017 :	3 491 136,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 509 253,00 €
Réalisations :	2 657 690,02 €

Résultat

Excédent de clôture :	858 486,48 €
-----------------------	--------------

L'excédent global est donc de 1 525 409,5 €.

A) Section de fonctionnement

Du fait des réductions de recettes subies par la volonté de l'Etat, le volume global des ressources 2018 est en diminution de 0,3% par rapport aux prévisions budgétaires de 2017.

Par voie de conséquence, les dépenses se trouvent réduites dans la même proportion.

Il conviendra donc de poursuivre la rigueur de gestion des dépenses pour éviter tout risque de dépassement des crédits qui seront votés par le Conseil Municipal.

Malgré tout, il reste toujours possible de parvenir à l'équilibre budgétaire sans qu'il soit nécessaire de modifier les taux des taxes locales et donc sans accroissement de la fiscalité imputable à la commune.

Orientations budgétaires

En dépenses, sous réserve d'éventuels ajustements consécutifs à la notification des informations budgétaires par les services de l'État, le montant des crédits pour 2018 est estimé à 3 462 700 €, hors virement à la section d'investissement.

Les principaux chapitres de dépenses sont les charges à caractère général, qui augmentent de 5 211 € par rapport à 2017, avec 846 300 € ; les charges de personnel et frais rattachés (cotisations URSSAF, retraites, assurance statutaire...) baissent de 6 500 € pour un total de 2 086 500 €, les frais financiers à raison de 86 000 €, auxquels s'ajoutent les charges de gestion courante, les charges exceptionnelles et les amortissements pour un total de 482 800 €.

Concernant les recettes, leur montant se rapprochera de 3 550 500 €.

Les bases de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) devraient procurer une recette estimée à 1 530 000 €, à taux communaux constants.

Le montant des dotations de l'Etat ne progressera pas compte tenu de la possible baisse de la DGF, le montant des autres dotations, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation, n'est pas connu à ce jour. La recette espérée de l'ensemble des dotations est de 1 137 400 €, contre 1 176 700 € en 2017, incluant la dernière participation de l'Etat au coût de la réforme des rythmes scolaires et une attribution de la communauté de communes La Domitienne.

Les autres attributions au titre de cette intercommunalité seront de l'ordre de 266 000 €, les autres taxes et redevances représentant 188 300 € (droits de mutation, électricité, pylônes, publicité).

Les produits des services au public (concessions, droits de place, cantine scolaire, crèche...) pourront procurer 208 500 €, complétés par les produits divers pour 210 300 € (remboursements sur rémunérations, opérations d'ordre liés à des travaux en régie, revenus des immeubles, produits exceptionnels).

Ces recettes sont complétées par de l'excédent reporté pour un montant de 10 000 €.

Il ressort de ces projections qu'il est possible de prévoir une somme excédentaire de 87 800 €, différence entre les recettes prévisionnelles (3 550 500 €) et les dépenses (3 462 700 €), qui donne la possibilité de compléter le financement du virement en section d'investissement, après affectation du résultat 2017 de la section de fonctionnement (666 923,07 €).

Cette affectation du résultat pourra être :

- Exécution obligatoire du virement en investissement prévu en 2017 : 83 019 €
- Autofinancement complémentaire en investissement 2018 : 573 904,07 €
- Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2018 : 10 000 €

Au total, la commune sera en mesure d'autofinancer les dépenses d'investissement à concurrence de 744 723 €.

Une grande partie des travaux d'investissement programmés pour 2018 pourra ainsi être financée, tout en assurant la couverture du remboursement annuel de la part en capital des emprunts.

B) Section d'investissement

L'exercice 2017 s'est clôturé sur un excédent de 858 486,48 €, qui permettra, avec l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (744 723 €), de participer au financement des investissements prévus pour l'année 2018, à concurrence de 1 603 209,4 €.

Orientations budgétaires

En 2018, le principal chantier sera la fin de la construction de la salle multiculturelle. Il faut prévoir pour cette fin de réalisation un budget global de 1 255 044 €, comprenant la fin de la construction du bâtiment et les honoraires de maîtrise d'œuvre (1 084 044 €) et le matériel scénique et gradins (171 000€).

La réfection des chaussées de la rue du pin et de la rue de la carrierasse est terminée.

La chaussée de la rue des écoles est au programme 2018, tout comme l'équipement de la commune d'un système de vidéoprotection.

Divers travaux d'aménagement urbain, notamment des grosses réparations de voirie sont également à prévoir.

Les investissements importants sont à prévoir en 2018, concernant la réhabilitation de la RD11, ainsi que la construction d'un complexe sportif dojo/tennis.

Pour l'essentiel, les autres investissements concernent divers travaux au groupe scolaire (vidéoprojecteurs, climatisations, remplacement de fenêtres), la rénovation de bâtiments municipaux et diverses acquisitions de matériel.

Dans le détail, toujours sous réserve d'ajustements éventuels avant le vote du budget, la répartition des dépenses est la suivante :

Dépenses obligatoires :	
-Remboursement du capital d'emprunt :	210 181
Autres dépenses :	
-Acquisition de matériel et mobilier (tables/chaises clae, matériel divers...):	27 671
-Travaux en régie :	61 609
-Véhicule entretien (espaces verts):	29 000
-Travaux de rénovation groupe scolaire (video, clim, fenêtres):	40 000
-Vidéo surveillance ville :	80 000
-Voirie urbaine (grosses réparations) :	100 000
-RD11 :	980 000
-Dojo/Tennis	800 000
-Chaussée rue des écoles :	132 000
-Travaux exutoire tunnel du Malpas :	40 000
-Eclairage public :	40 000
-Travaux sur bâtiments :	30 000
-Construction salle multiculturelle :	1 255 044

La somme des dépenses d'investissement est ainsi estimée à 3 825 505 €.

En recettes on retrouve l'excédent d'investissement reporté pour compléter les autres ressources :

-Excédent d'investissement reporté :	858 486
-Virement de la section de fonctionnement :	87 800
-Autofinancement complémentaire :	656 923
-Fonds de compensation de la TVA :	36 500
-Taxe d'aménagement :	80 000
-Subventions :	
* Hérault Energie	
Fenêtres :	2 200
* Région :	
Salle multiculturelle :	156 474
*Département :	
Salle multiculturelle :	250 000
RD 11 :	300 000
-Contrat de territoire La Domitienne salle multiculturelle :	524 975
-Contrat de territoire La Domitienne espace sportif :	229 777
-Amortissement des immobilisations :	47 018
- Produits des cessions diverses :	95 352
- Emprunt :	500 000

Globalement, le montant des recettes est de 3 825 505 €, en équilibre avec les dépenses.

C) La dette

La dette totale de la commune est en diminution de 186 377 € par rapport à l'année 2017.

Au 1^{er} janvier elle est de 1 742 462 €.

La structure de la dette ne comporte aucun emprunt à risque, elle est à 100% classée en catégorie 1A de la typologie de répartition de l'encours (annexe Gissler).

Il s'agit d'emprunts classiques, donc non toxiques, qu'ils soient à taux fixe ou à taux variable.

Sur l'exercice 2018, avant nouvel emprunt, le montant de l'annuité de remboursement des emprunts est de 266 294 €.

Elle se décompose entre 194 364 € en capital et 71 930 € en intérêts.

Un emprunt de 500 000€ va être contracté en 2018 afin de couvrir une partie des dépenses de la RD11, programme qui n'était pas prévu.

L'estimation du total des intérêts de cet emprunt pour 2018 sera de 6 940€, et de 15 578€ de capital.

Au total sur l'exercice 2018, le montant de l'annuité de remboursement des emprunts est de 288 812 €. Elle se décompose entre 209 942 € en capital et 78 870 € en intérêts.

7) Budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles » : Débat d'orientations budgétaires 2018

Le projet de lotissement communal « Les Anciennes Ecoles » et le budget annexe qui s'y rattache ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2015.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

D'autre part, la loi Notre du 07 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions, elle rend obligatoire la présentation d'un rapport sur le débat d'orientations budgétaires (ROB).

Il est prévu que le conseil municipal débattre sur le rapport établi par l'exécutif relatif aux orientations budgétaires dans une délibération spécifique.

A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

MONTADY

Préparation du budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles » 2018

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'exercice budgétaire 2017 se solde sur un excédent en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement. Ces résultats seront repris en dépenses au budget 2018.

Compte tenu du fait que la commercialisation des terrains viabilisés est intervenu après l'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement en novembre 2016 et que le paiement de ces derniers a été couvert par un emprunt à court terme volontairement limité, le constat d'un résultat négatif sur l'exercice en investissement était attendu mais reste sans conséquences sur l'équilibre de l'opération dont le terme devrait se solder sur un excédent qui pourra être reversé sur le budget principal, s'il y a lieu.

En résumé, l'année 2017 a été clôturée sur les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

Prévisions globales au budget 2017 :	1 385 100,00 €
Réalisations :	258 261,10€

Recettes

Prévisions globales au budget 2017 :	1 385 100,00 €
Réalisations :	2 751 326,66€

Résultat

Excédent de clôture :	2 493 065,00€
-----------------------	---------------

Section d'investissement

Dépenses

Prévisions globales au budget 2017 :	990 052,00 €
--------------------------------------	--------------

Réalisations :	1 119 554,66€
<u>Recettes</u>	
Prévisions globales au budget 2017 :	990 052,00€
Réalisations :	0,00€
<u>Résultat</u>	
Déficit de clôture :	- 1 119 554,66€

Orientations budgétaires

Le projet de lotissement communal « Les Anciennes Ecoles » et le budget annexe qui s'y rattache ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2015.

Les travaux d'aménagement du lotissement ont été entièrement réalisés au cours de l'année 2016.

Au mois de mars 2018, 17 lots, sur les 29 disponibles, ont été vendus.

Les orientations du budget 2018 s'appuient essentiellement sur la fin de la commercialisation des terrains viabilisés, avec des recettes permettant de couvrir les déficits reportés, divers frais de fonctionnement dont les intérêts d'emprunt.

A) Section de fonctionnement

L'essentiel des produits repose sur les ventes des lots avec l'inscription sur l'exercice 2018 d'une recette prévisionnelle d'un montant de 500 000 € en ventes de terrains aménagés et de 700 000 € en variations de stocks, nécessaire à l'équilibre du budget, mais qui sera très probablement inférieure au produit des ventes qui seront constatées durant l'année.

Les dépenses reprennent l'opération d'ordre des variations de stocks de terrains (3 374 765 €), des inscriptions de crédits pour les études et travaux projetés dans un souci d'équilibre de budget (308 000 €) et des frais financiers (10 300 €).

Ainsi, on retrouve en 2018 les prévisions suivantes :

LIBELLES	B.P. 2017	PREVISIONS GLOBALES 2017	REALISE 2017	PROJET BP 2018
DEPENSES	1 318 000	1 385 100	258 261,10	3 693 065
002-Résultat de fonct. reporté	136 026	136 026	0	-
042-Opérations d'ordre	990 052	990 052	0	3 374 765
71355-Variations stocks de terrains	990 052	990 052	0	3 374 765
011-Charges à caractère général	180 922	248 022	247 961,10	308 000
6015-Terrains à aménager	157 838	224 938	157 833,06	220 000
6045-Etudes, prestation de services	10 000	10 000	16 427,57	10 000
605-Matériel, équipements, travaux	10 084	10 084	73 700,47	75 000
608-Frais accessoires sur terrains	3 000	3 000	0	3 000
66-Charges financières	11 000	11 000	10 300	10 300
66111-Intérêts d'emprunt	11 000	11 000	10 300	10 300

RECETTES	1 318 000	1 385 100	2 751 326,66	3 693 065
002-Excédent fonct. Reporté	0	0	0	2 493 065
042-Opérations d'ordre	727 000	727 000	1 119 554,66	700 000
71355-Variation stocks de terrains	727 000	727 000	1 119 554,66	700 000
70-Produits des services, ventes	591 000	658 100	1 631 772	500 000
7015-Ventes terrains aménagés	591 000	658 100	1 631 772	500 000
RESULTAT			+ 2 493 065,5	

Affectation du résultat :

- Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2018 : 2 493 065 € au compte 002R

B) Section d'investissement

La section d'investissement est caractérisée par des recettes provenant d'opérations d'ordre entre sections liées aux variations de stocks de terrains (3 374 765 €).

En dépense apparaît le déficit 2017 reporté (1 119 554,66 €) et des opérations d'ordre portant sur les terrains aménagés (700 000 €), ainsi que l'emprunt (1 554 765€).

LIBELLES	B.P. 2017	PREVISIONS GLOBALES 2017	REALISE 2017	PROJET BP 2018
DEPENSES	990 052	990 052	1 119 554,66	3 374 765
001-déficit invest. reporté	263 052	263 052	0	1 120 000
040-Opérations d'ordre	727 000	727 000	1 119 554,66	700 000
3555-Terrains aménagés	727 000	727 000	1 119 554,66	700 000
16-Emprunts	0	-	-	1 554 765
1641-Emprunts	0	-	-	1 554 765
RECETTES	990 052	990 052	0	3 374 765
001-Excédent d'invest. reporté	0	0	0	0
040-Opérations d'ordre	990 052	990 052	0	3 374 765
3555-Terrains aménagés	990 052	990 052	0	3 374 765
16-Emprunts	0	-	-	-
1641- Emprunt	0	-	-	-
RESULTAT			- 1 119 554,66	

C) La dette

Dans l'attente de la commercialisation des lots, la prise en charge financière de l'opération de lotissement a été assurée par un emprunt à court terme, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant du prêt : 1 000 000 €
- durée : 24 mois
- taux fixe : 1,03 %
- remboursement du capital à l'échéance finale, paiement des intérêts à terme échu, en périodicité trimestrielle
- nombre d'échéances : 8
- montant des échéances : 7 échéances de 2 575 € (intérêts) et 1 échéance de 1 002 575 € (capital + intérêts)
- Pour l'exercice 2017, le montant des intérêts dus sera de 10 300 €.

- la dernière échéance est fixée au 8 avril 2018, mais sera reportée jusqu'à la fin de la commercialisation

7) Questions Diverses.

- M. Pépoz expose qu'il ya depuis quelque temps, des actes de vandalismes sur des panneaux de signalisation dans le village, mais aussi sur les panneaux d'entrées de Montady. Il remarque que ces panneaux sont systématiquement remplacés, et que le coût ne doit pas être négligeable pour la commune. Il demande si des actions ont été mises en œuvre pour alerter les pouvoirs publics.
- M. Le Maire acquiesce la remarque de M. Pepoz en précisant qu'effectivement l'achat de panneaux est onéreux pour la commune, et qu'à cet effet, afin de tenter de limiter ces actes, les autorités compétentes en ont été informées.
- M. Pépoz demande si la commune poursuit le développement de l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- M. Le Maire explique que ce programme est bien entendu toujours d'actualité. Qu'il veille à ce que sa mise en œuvre soit réalisée chaque année, tout en phasant les différents sites pour ne pas grever de trop les finances publiques.
- M. Le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du résultat de l'ordonnance du référé demandé par l'association tous en forme.

Ainsi délibéré à Montady les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président de séance,
Alain CASTAN, Maire

La Secrétaire de séance,
Nathalie LAURENT

Les membres du Conseil Municipal

A collection of handwritten signatures in various colors (black, blue, red) and styles, arranged in a roughly circular pattern. Some signatures are accompanied by names written in cursive: 'Lact', 'Benitez', 'Seilhomer', 'Roveler', 'Granador', 'Estiade', 'P. o. Laurent', and 'Laut'. There are also several illegible signatures.